

Rapport annuel

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

(RAPPORT GLOBAL)

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2023
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2023

Sommaire

■	Caractérisation technique du service public	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	5
■	RESSOURCES EN EAU	7
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	8
■	LONGUEUR DU RESEAU	9
■	Tarification et recettes du service public	10
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	10
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	10
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	11
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	12
■	LE PRIX DE L'EAU DU SECTEUR Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	13
■	LE PRIX DE L'EAU DE LA COMMUNE Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION.....	14
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	15
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	16
■	LE PRIX DE L'EAU DU SECTEUR Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	17
■	TARIF GROS CONSOMMATEURS COMPTEURS >= 80 MM.....	18
■	SYNTHESE DES TARIFS PAR COMMUNE POUR UN USAGER CONSOMMANT 120 M ³	19
■	RECETTES D'EXPLOITATION	21
■	Indicateurs de performance du service	24
■	QUALITE DE L'EAU	24
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	25
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	26
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	34
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	42
■	TAUX DE RECLAMATIONS	42
■	Financement des investissements du service	43
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	43
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	44
■	ÉTAT DE LA DETTE (GLOBAL)	45
■	AMORTISSEMENTS REALISES (GLOBAL)	45
■	Actions de solidarité et de coopération décentralisée	46
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	46
■	Synthèse des indicateurs des services	47
■	BELLE-ISLE-EN-TERRE.....	47
■	LOUARGAT	47
■	TREGLAMUS	48
■	SECTEUR PAIMPOL GOELO	48
■	SECTEUR GUINGAMP	48
■	SECTEUR BOURBRIAC	49
■	SECTEUR PONTRIEUX	49
■	GLOBAL.....	49

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La compétence eau potable est transférée à Guingamp Paimpol Agglomération sur l'intégralité de son territoire depuis le 1er janvier 2019. Cependant, le service d'eau potable est exploité par des syndicats sur une partie du périmètre de l'agglomération en application du principe de représentation – substitution.

Sur le territoire exploité par l'agglomération, on a 7 secteurs d'eau potable en 2023 :

- secteur GUINGAMP et commune de TREGLAMUS (affermage SUEZ)
- secteur PAIMPOL GOELO, secteur PONTRIEUX, secteur BOURBRIAC et commune de BELLE-ISLE-EN-TERRE (affermage SAUR)
- commune de LOUARGAT (exploité en régie)

Le présent rapport fait une synthèse des données de l'ensemble des services.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

BELLE-ISLE-EN-TERRE : 1 400 habitants
LOUARGAT : 2 500 habitants
TREGLAMUS : 1 000 habitants
SECTEUR PAIMPOL GOELO : 18 908 habitants
SECTEUR GUINGAMP : 26 000 habitants
SECTEUR BOURBRIAC : 5 900 habitants
SECTEUR PONTRIEUX : 6 000 habitants
Total : 61 708 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

BELLE-ISLE-EN-TERRE :

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2012. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2023.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2016	Prise en compte de la réforme "construire sans détruire". Modification du tarif du délégataire. Modification du prix du forfait de branchement.
2	01/01/2018	Modification de l'assiette de consommation et des achats d'eau. Régularisation des achats d'eau excédentaires. Modification du tarif du délégataire.
3	01/01/2019	Transfert de compétence à Guingamp Paimpol Agglomération
4	12/07/2021	Modification du bordereau des prix unitaires pour les travaux

LOUARGAT :

Le service est exploité en régie.

TREGLAMUS :

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SUEZ EAU FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2010. La durée du contrat est de 14 ans. Il prend fin le 31 décembre 2023.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2014	Prise en compte de la réforme "construire sans détruire" Modification de la rémunération du délégataire
2	01/01/2015	Modification de la formule de révision des tarifs. Prise en compte de l'indice ICHT-E hors effet du CICE.
3	01/01/2019	Transfert de compétence vers Guingamp Paimpol Agglomération.
4	01/01/2022	Prolongation du contrat de 2 ans (jusqu'au 31 décembre 2023) Arrêt de la station de production Prise en compte des achats d'eau auprès du secteur de Guingamp Définition d'un programme de renouvellement des équipements pour les années 2022 et 2023 Modification des tarifs du délégataire

SECTEUR PAIMPOL GOELO :

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2018. La durée du contrat est de 6 ans. Il prend fin le 31 décembre 2023.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	11/04/2019	Modification du plan de renouvellement. Modification du bordereau de travaux. Intégration du tarif de vente en gros à la commune de Bréhat.
2	12/07/2021	Modification du bordereau des prix unitaires pour les travaux. Modification de la dotation du fonds de renouvellement. Conservation par le délégataire de la subvention perçue auprès de l'Agence de l'eau pour la pose de 3 débitmètres et 2 stabilisateurs pour compenser le surcoût lié au retard de la mise en service de la nouvelle station d'eau potable. Modification du charbon actif utilisé dans la filière de traitement. Suppression de la prestation SIG en temps réel.
3	01/11/2022	Intégration de la station d'eau potable de la Petite Tournée dans le périmètre de la délégation. Evaluation des dépenses d'énergie et de réactifs. Modification du tarif du délégataire.

SECTEUR GUINGAMP :

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SUEZ EAU FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2016. La durée du contrat est de 8 ans. Il prend fin le 31 décembre 2023.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/07/2016	Modification des modalités de facturation aux abonnés et de reversement de surtaxe.
2	01/01/2019	Transfert de compétence vers Guingamp Paimpol Agglomération.
3	01/01/2020	Changement de l'autorité délégante
4	01/01/2022	Réajustement de l'assiette de consommation Prise en compte du surcoût d'achats d'eau lié à l'augmentation de l'assiette de consommation Réajustement des opérations de travaux Intégration du traitement des métabolites Modification du tarif du délégataire

SECTEUR BOURBRIAC :

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2017. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2028.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2019	transfert du contrat à Guingamp Paimpol Agglomération.
2	12/07/2021	Modification du bordereau des prix unitaires pour les travaux. Modification du compte de renouvellement.

SECTEUR PONTRIEUX :

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2018. La durée du contrat est de 6 ans. Il prend fin le 31 décembre 2023.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	03/05/2019	Modification du plan de renouvellement et du bordereau de travaux.
2	01/07/2021	Modification du bordereau de travaux.

- *Changement de mode de gestion à partir du 1^{er} janvier 2024*

A compter du 1er janvier 2024, les secteurs de GUINGAMP, TREGLAMUS, LOUARGAT, PAIMPOL GOELO, PONTRIEUX et BELLE-ISLE-EN-TERRE sont regroupés et exploités en régie avec marché de prestation de services passé avec la société SAUR FRANCE.

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

BELLE-ISLE-EN-TERRE :

Abonnements	2022	2023	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	679	683	+0,59 %
Nombre d'abonnements non domestiques			
Nombre total d'abonnements	679	683	+0,59 %

LOUARGAT :

Abonnements	2022	2023	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	1 250	1 272	+1,76 %
Nombre d'abonnements non domestiques			
Nombre total d'abonnements	1 250	1 272	+1,76 %

TREGLAMUS :

Abonnements	2022	2023	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	484	492	+1,65 %
Nombre d'abonnements non domestiques			
Nombre total d'abonnements	484	492	+1,65 %

SECTEUR PAIMPOL GOELO :

Abonnements	2022	2023	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	14 120	14 277	+1,11 %
Nombre d'abonnements non domestiques	2	2	0,00 %
Nombre total d'abonnements	14 122	14 279	+1,11 %

SECTEUR GUINGAMP :

Abonnements	2022	2023	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	11 821	11 953	+1,12 %
Nombre d'abonnements non domestiques	17	21	+23,53 %
Nombre total d'abonnements	11 838	11 974	+1,15 %

SECTEUR BOURBRIAC :

Abonnements	2022	2023	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	2 923	2 947	+0,82 %
Nombre d'abonnements non domestiques	2	1	-50,00 %
Nombre total d'abonnements	2 925	2 948	+0,79 %

SECTEUR PONTRIEUX :

Abonnements	2022	2023	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	2 672	2 697	+0,94 %
Nombre d'abonnements non domestiques	1	1	0,00 %
Nombre total d'abonnements	2 673	2 698	+0,94 %

Total :

Abonnements	2022	2023	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	33 949	34 321	+1,10 %
Nombre d'abonnements non domestiques	22	25	+13,64 %
Nombre total d'abonnements	33 971	34 346	+1,10 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

BELLE-ISLE-EN-TERRE : 683 abonnés

LOUARGAT : 1 272 abonnés

TREGLAMUS : 492 abonnés

SECTEUR PAIMPOL GOELO :

- Répartition des abonnés par commune

KERFOT	400
LANLEFF	78
LANLOUP	237
PAIMPOL	5 428
PLEHEDEL	772
PLOUBAZLANEC	2 708
PLOUEZEC	2 772
PLOUHA	155
PLOURIVO	1 281
YVIAS	448
Total des abonnés	14 279

SECTEUR GUINGAMP :

- Répartition des abonnés par commune

GRACES	1 383
GUINGAMP	4 212
PABU	1 381
PLOUISY	1 056
PLOUMAGOAR	2 816
SAINT-AGATHON	1 126
Total des abonnés	11 974

SECTEUR BOURBRIAC :

• Répartition des abonnés par commune

BOURBRIAC	1 337
COADOUT	279
KERIEN	166
MAGOAR	59
MOUSTERU	340
PLESIDY	363
PONT-MELVEZ	404
Total des abonnés	2 948

SECTEUR PONTRIEUX :

• Répartition des abonnés par commune

PLOEZAL	4
PLOUEC-DU-TRIEUX	660
PONTRIEUX	768
QUEMPEL-GUEZENNEC	725
SAINT-CLET	541
Total des abonnés	2 698

■ **RESSOURCES EN EAU**

• Points de prélèvement

Ouvrage	Service	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2022 [m³]	Prélèvement 2023 [m³]	Variation 2022/2023
Captages de Castel Mond - Le Carbo BELLE-ISLE-EN-TERRE Prélèvement en nappe souterraine	BELLE-ISLE-EN-TERRE	15	31 829	38 158	+19,88 %
Captage du Gollot LOUARGAT Prélèvement en nappe souterraine	LOUARGAT	30	162 720	143 354	-11,90 %
Captage de Kerlocq TREGLAMUS Prélèvement en nappe souterraine	TREGLAMUS	15	0	0	
Prise d'eau de surface de Moulin Bescond dans le LEFF (LANLEFF) - Prélèvement d'eau de surface pour l'ancienne usine de Moulin Bescond - Prélèvement d'eau de surface pour la nouvelle usine de la Petite Tournée	SECTEUR PAIMPOL GOELO	160	954 189 229 520	0 1 181 866	
Forage en nappe souterraine de Pont Cariou LANLEFF Prélèvement en nappe souterraine	SECTEUR PAIMPOL GOELO	33	128 264	89 295	-30,38 %
Prise d'eau de Pont Caffin sur le TRIEUX GRACES Prélèvement d'eau de surface	SECTEUR GUINGAMP	15	357 790	366 388	+2,40 %
Prise d'eau sur le ruisseau du Bois de la Roche GRACES Prélèvement d'eau de surface	SECTEUR GUINGAMP	500	1 988 557	1 854 500	-6,74 %
Prise d'eau du Rocher du Corbeau sur le TRIEUX SAINT-CLET Prélèvement d'eau de surface	SECTEUR PONTRIEUX	100	396 912	366 971	-7,54 %
Total des prélèvements [m³]			4 249 781	4 040 532	-4,92 %

• *Importations d'eau*

Import depuis	Service	Importé en 2022 [m³]	Importé en 2023 [m³]
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	SECTEUR GUINGAMP	367 719	376 988
SYNDICAT MIXTE KERNE UHEL	SECTEUR BOURBRIAC	388 434	360 735
SYNDICAT DE GOAS KOLL - TRAOU LONG - TRAOU LONG	LOUARGAT	23 993	42 870
SYNDICAT MIXTE DU JAUDY	LOUARGAT	264	1 087
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	SECTEUR PAIMPOL GOELO	282 304	177 224
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	SECTEUR PONTRIEUX	19 341	31 159

• *Volumes produits*

Ouvrage	Service	Capacité de production [m³/j]	Production 2022 [m³]	Production 2023 [m³]	Variation 2022/2023
Station de la Boissière BELLE-ISLE-EN-TERRE Traitement physico-chimique simple	BELLE-ISLE-EN-TERRE	260	31 829	38 158	+19,88 %
Station du Gollot Braz LOUARGAT Traitement complet	LOUARGAT	500	156 768	138 027	-11,95 %
Station de Kerlocq TREGLAMUS Traitement complet	TREGLAMUS	300	0	0	
Station de Moulin Bescond LANLEFF Traitement complet	SECTEUR PAIMPOL GOELO	3 200	788 218	0	
Station de Pont Cariou LANLEFF	SECTEUR PAIMPOL GOELO	650	122 430	0	
Station de La Petite Tournée YVIAS	SECTEUR PAIMPOL GOELO	3 200	155 354	1 215 022	
Station de Kerano GRACES Traitement complet	SECTEUR GUINGAMP	6 000	2 262 147	2 082 268	-7,95 %
Station du Rocher du Corbeau SAINT-CLET	SECTEUR PONTRIEUX	2 000	357 708	334 252	-6,56 %

La station d'eau potable de La Petite Tournée a été mise en service en fin d'année 2022. Elle remplace l'ancienne station d'eau potable de Moulin Bescond et intègre les volumes issus de Pont Cariou. En 2023, les volumes issus de Pont Cariou sont regroupés avec ceux de l'usine de La Petite Tournée.

• *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2022	2023	Variation	Répartition des ressources (2023)
Ressources propres	3 874 454	3 807 727	-1,72 %	79,4 %
Importations	1 082 055	990 063	-8,50 %	20,6 %
Total général	4 956 509	4 797 790	-3,20 %	

■ **VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS**

Volumes [m³]	2022	2023	Variation
Volume produit	3 874 454	3 807 727	-1,72 %
Volume importé	1 082 055	990 063	-8,50 %
Volume exporté	- 281 523	- 445 615	+58,29 %
Volume mis en distribution	4 674 986	4 352 175	-6,91 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	2 628 315	2 455 899	-6,56 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	1 224 082	1 066 355	-12,89 %
Volume total vendu aux abonnés	3 852 397	3 522 254	-8,57 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 72 m³ par an. Elle était de 77 m³ en 2022.

- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Service	Exporté en 2022 [m³]	Exporté en 2023 [m³]
SYNDICAT MIXTE DU JAUDY	TREGLAMUS	3 815	2 470
ILE-DE-BREHAT	SECTEUR PAIMPOL GOELO	60 594	58 422
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	SECTEUR PAIMPOL GOELO	62 079	97 566
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	SECTEUR GUINGAMP	33 675	209 756
SMKBA - CENTRE BRETAGNE PELEM	SECTEUR BOURBRIAC	7 493	10 664
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	SECTEUR PONTRIEUX	113 867	66 737
Volume total exporté		- 281 523	- 445 615

Pour information, en fin d'année 2022, suite à la forte sécheresse, Guingamp Paimpol Agglomération a contribué à soutenir le Syndicat Mixte de Kerne Uhel en exportant des volumes importants d'eau vers l'interconnexion départementale du SDAEP22. Cet export a notamment permis de maintenir des réserves d'eau brute suffisantes dans la retenue de Kerne Uhel, pendant toute la période de sécheresse. Cependant, une partie de ces volumes est comptabilisée sur l'exercice 2023, pour être en phase avec la période de relève du secteur de GUINGAMP.

- *Echanges internes entre services de la collectivité*

Vente à	Service	Vendu en 2022 [m³]	Vendu en 2023 [m³]
GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - BELLE-ISLE-EN-TERRE	LOUARGAT	18 472	15 687
GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - TREGLAMUS	SECTEUR GUINGAMP	53 623	49 894
GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - TREGLAMUS	SECTEUR BOURBRIAC	1 834	1 830
Volume total échangé		73 929	67 411

■ LONGUEUR DU RESEAU

Linéaire du réseau hors branchements en km	2022	2023	Variation%
BELLE-ISLE-EN-TERRE	35,8	35,8	+0,00 %
LOUARGAT	122,8	122,9	+0,11 %
TREGLAMUS	47,8	47,8	0,00 %
SECTEUR PAIMPOL GOELO	475,9	481,3	+1,14 %
SECTEUR GUINGAMP	368,1	368,3	+0,06 %
SECTEUR BOURBRIAC	325,5	325,5	+0,02 %
SECTEUR PONTRIEUX	186,0	186,0	+0,00 %
TOTAL	1 561,8	1 567,6	+0,37 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part des exploitants sont fixés par les contrats d'affermage et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

Le prix varie selon les différents services comme suit :

Pour information, à partir du 1^{er} janvier 2024, le passage d'un mode de gestion en délégation de service public à une régie avec prestation de service sur les secteurs de PAIMPOL GOELO, PONTRIEUX, GUINGAMP, TREGLAMUS et BELLE ISLE EN TERRE, entraîne la disparition des parts « Exploitant » en 2024. De ce fait, les parts « collectivité » augmentent sensiblement entre 2023 et 2024, ce qui explique les très fortes augmentations en pourcentage que l'on retrouve dans les tableaux de tarifs.

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

EAU POTABLE : SECTEUR BOURBRIAC

2023

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	34,71	36,38	+4,81 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,761	0,798	+4,86 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,739	0,775	+4,87 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,717	0,751	+4,74 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	0,694	0,728	+4,90 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m ³)	0,582	0,610	+4,81 %
	N° 6 (6 001 à 12 000 m ³)	0,582	0,610	+4,81 %
	N° 7 (12 001 à 20 000 m ³)	0,582	0,610	+4,81 %
	N° 8 (20 001 à 100 000 m ³)	0,582	0,610	+4,81 %
	N° 9 (au-delà de 100 000 m ³)	0,582	0,610	+4,81 %
		Vente en Gros	0,462	0,485
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	64,72	64,72	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,8909	0,9449	+6,06 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,9401	0,9951	+5,85 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,6384	0,6954	+8,93 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	0,5104	0,5674	+11,17 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m ³)	0,5397	0,6027	+11,67 %
	N° 6 (6 001 à 12 000 m ³)	0,5397	0,6027	+11,67 %
	N° 7 (12 001 à 20 000 m ³)	0,5397	0,6027	+11,67 %
	N° 8 (20 001 à 100 000 m ³)	0,5397	0,6027	+11,67 %
	N° 9 (au-delà de 100 000 m ³)	0,5397	0,6027	+11,67 %
		Vente en Gros	0,3252	0,3252
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	13,50	13,88	+2,81 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Exploitant	125,59	131,68	+4,85 %
Collectivité	172,61	179,11	+3,77 %
redevance SDAEP	13,50	13,88	+2,81 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	19,12	19,84	+3,77 %
Total [€ TTC]	366,82	380,51	+3,73 %

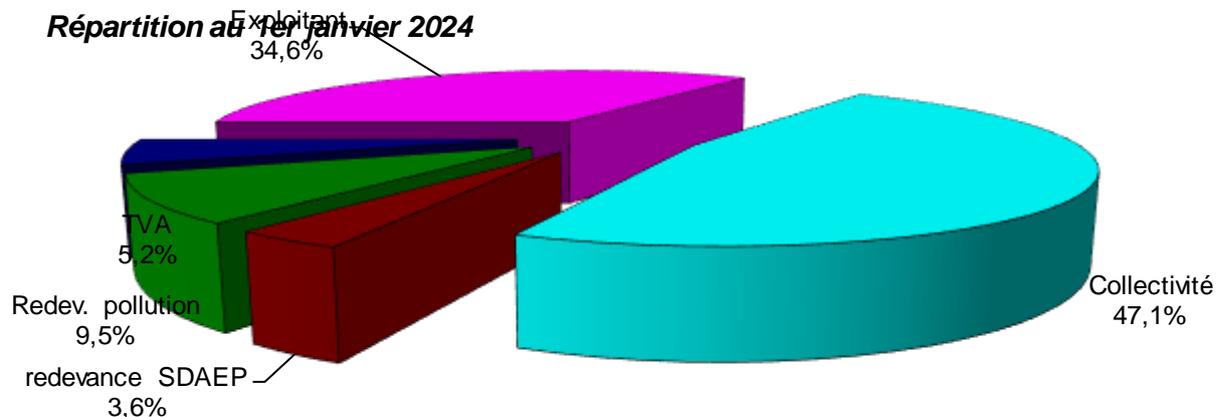
Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+4,22 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

3,17 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0032 €/l



GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

EAU POTABLE : SECTEUR GUINGAMP

2023

tarif domestique

LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation	
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	45,12			
	Abonnement diam 25 mm	113,15			
	Abonnement diam 30 mm	113,15			
	Abonnement diam 40 mm	113,15			
	Abonnement diam 50 mm	225,96			
	Abonnement diam 60 mm	225,96			
	Abonnement diam 80 mm	2256,54			
	Abonnement > 80mm	3384,64			
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 500 m ³)	0,7450		
		N° 2 (501 à 6 000 m ³)	0,7145		
N° 3 (6 001 à 50 000 m ³)		0,6333			
N° 4 (50 001 à 100 000 m ³)		0,5983			
N° 5 (au-delà de 100 000 m ³)		0,5668			
Vente en Gros		0,5866			
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	36,15	81,27	+124,81 %	
	Abonnement diam 25 mm	36,15	149,30	+313,00 %	
	Abonnement diam 30 mm	36,15	149,30	+313,00 %	
	Abonnement diam 40 mm	36,15	149,30	+313,00 %	
	Abonnement diam 50 mm	36,15	262,11	+625,06 %	
	Abonnement diam 60 mm	36,15	262,11	+625,06 %	
	Abonnement diam 80 mm	36,15	2292,69	+6242,16 %	
	Abonnement > 80mm	36,15	3420,79	+9362,77 %	
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 500 m ³)	0,4251	1,3841	+225,59 %
		N° 2 (501 à 6 000 m ³)	0,3292	1,2577	+282,05 %
N° 3 (6 001 à 50 000 m ³)		0,3649	1,2122	+232,20 %	
N° 4 (50 001 à 100 000 m ³)		0,2929	1,1052	+277,33 %	
N° 5 (au-delà de 100 000 m ³)		0,2819	1,1052	+292,05 %	
Vente en Gros					
Redevances et taxes	redevance SDAEP [€/an]	13,50	13,88	+2,81 %	
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %	
	TVA	5,5 %	5,5 %		

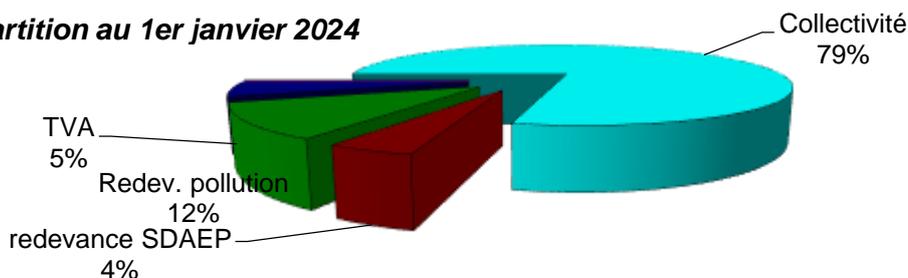
* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Exploitant	134,52	0,00	
Collectivité	87,16	247,36	+183,80 %
redevance SDAEP	13,50	13,88	+2,81 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	14,91	16,35	+9,66 %
Total [€ TTC]	286,09	313,59	+9,61 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+11,58 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :2,61 €/m³Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0026 €/l

Répartition au 1er janvier 2024

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

EAU POTABLE : SECTEUR PONTRIEUX

2023

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 022-200067981-20241217-DEL2024_12_286-DE

■ LE PRIX DE L'EAU DU SECTEUR y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Part de l'exploitant	Part Fixe [€ HT/an]			
	Abonnement ordinaire *	44,64		
	Abonnement diam 60 mm et P. I.	44,64		
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,046		
	Vente en Gros	0,630		
Part de la collectivité	Part Fixe [€ HT/an]			
	Abonnement ordinaire *	41,94	86,58	+106,44 %
	Abonnement diam 60 mm et P. I.	212,74	257,38	+20,98 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,508	1,727	+239,96 %
	Vente en Gros	0,000		
Redevances et taxes	redevance SDAEP [€/an]	13,50	13,88	+2,81 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Exploitant	170,16	0,00	
Collectivité	102,90	293,82	+185,54 %
redevance SDAEP	13,50	13,88	+2,81 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	17,74	18,90	+6,54 %
Total [€ TTC]	340,30	362,60	+6,55 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+7,60 %

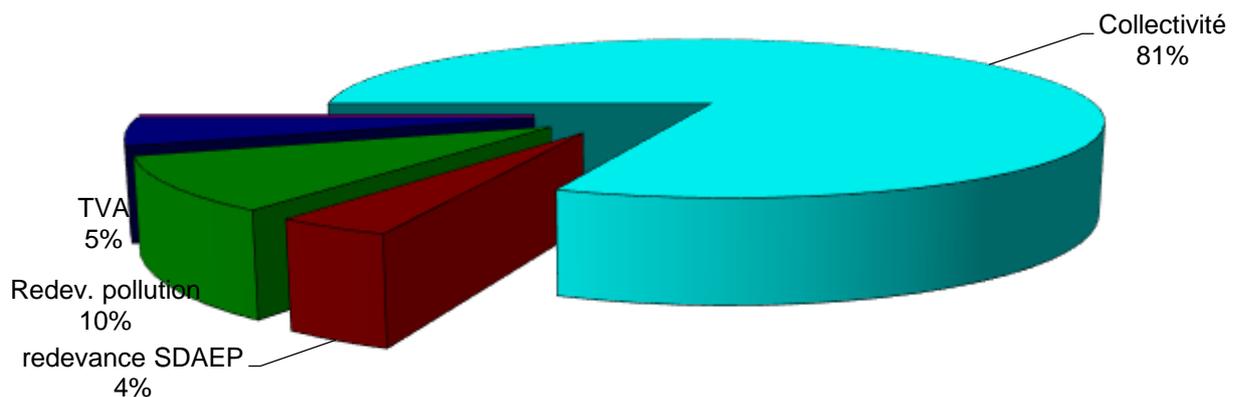
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

3,02 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0030 €/l

Répartition au 1er janvier 2024



GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

EAU POTABLE : BELLE-ISLE-EN-TERRE

2023

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 022-200067981-20241217-DEL2024_12_286-DE

■ LE PRIX DE L'EAU DE LA COMMUNE y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	46,61		
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	1,222		
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,974		
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,914		
	N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	0,914		
	N° 5 (2 001 à 6 000 m ³)	0,914		
	N° 6 (au-delà de 6 000 m ³)	0,914		
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	49,68	96,29	+93,82 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,4815	1,7945	+272,69 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,6314	1,6964	+168,67 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,4478	1,4528	+224,43 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	0,4478	1,4528	+224,43 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m ³)	0,4478	1,4528	+224,43 %
	N° 6 (au-delà de 6 000 m ³)	0,4478	1,4528	+224,43 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	13,50	13,88	+2,81 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0484	0,0484	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Exploitant	188,29	0,00	
Collectivité	110,46	309,67	+180,35 %
redevance SDAEP	13,50	13,88	+2,81 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	5,81	5,81	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	19,47	20,09	+3,18 %
Total [€ TTC]	373,53	385,45	+3,19 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+3,66 %

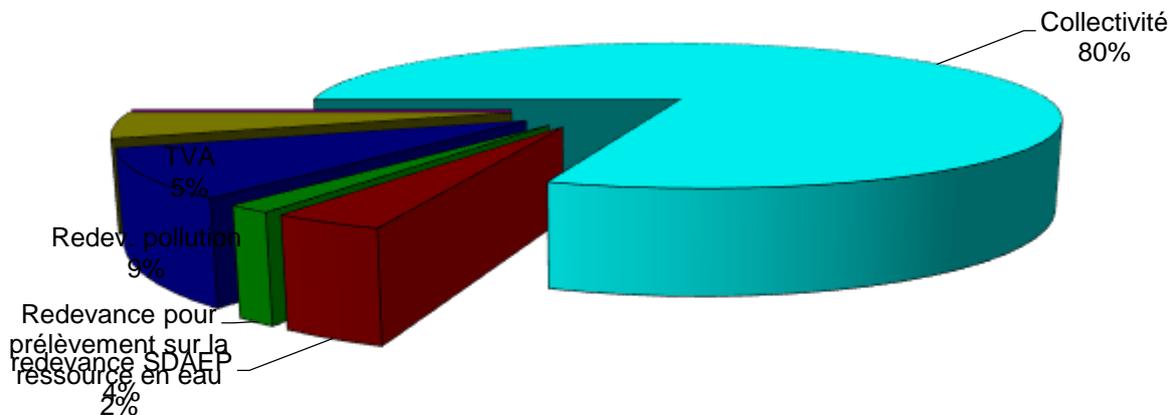
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

3,21 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0032 €/l

Répartition au 1er janvier 2024



GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

EAU POTABLE : LOUARGAT

2023

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	106,34	106,34	0,00 %
	Vente en gros			
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 50 m ³)	1,66	1,751	+5,48 %
	N° 2 (51 à 100 m ³)	1,68	1,771	+5,42 %
	N° 3 (101 à 500 m ³)	1,68	1,771	+5,42 %
	N° 4 (501 à 1 000 m ³)	1,53	1,621	+5,95 %
	N° 5 (1 001 à 2 000 m ³)	1,39	1,481	+6,55 %
	N° 6 (2 001 à 6 000 m ³)	1,39	1,481	+6,55 %
	N° 7 (6 001 à 12 000 m ³)	1,39	1,481	+6,55 %
	N° 8 (12 001 à 20 000 m ³)	1,39	1,481	+6,55 %
	N° 9 (20 001 à 100 000 m ³)	1,39	1,481	+6,55 %
	N° 10 (au-delà de 100 000 m ³)	1,39	1,481	+6,55 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	13,50	13,88	+2,81 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

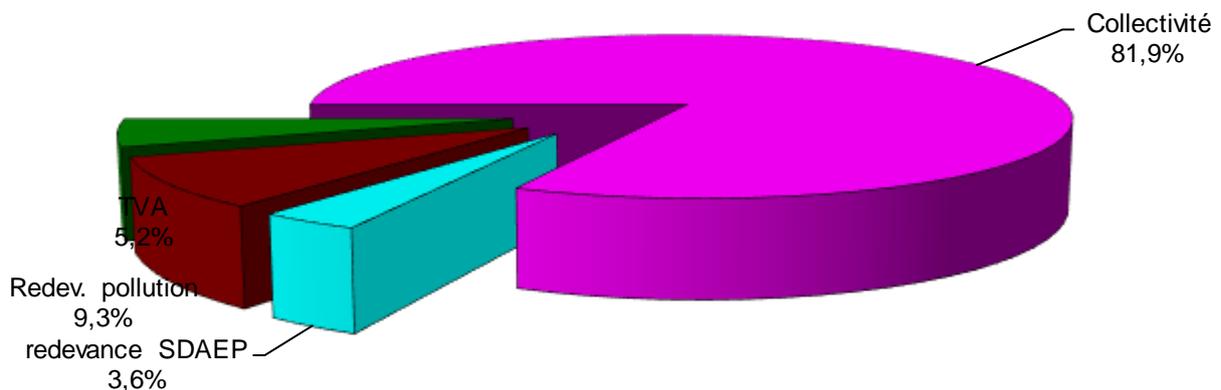
* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Collectivité	306,94	317,86	+3,56 %
redevance SDAEP	13,50	13,88	+2,81 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	19,60	20,23	+3,21 %
Total [€ TTC]	376,04	387,97	+3,17 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+3,56 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

3,23 €/m³
 0,0032 €/l

Répartition au 1er janvier 2024

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

EAU POTABLE : TREGLAMUS

2023

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	49,28		
	Abonnement 60 mm et +	49,28		
	Vente en gros	0,58		
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	1,128		
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,985		
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,866		
	N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	0,866		
	N° 5 (2 001 à 6 000 m ³)	0,866		
	N° 6 (au-delà de 6 000 m ³)	0,866		
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	39,94	89,22	+123,39 %
	Abonnement 60 mm et +	480,57	529,85	+10,25 %
	Vente en gros	0,112		
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,6008	1,8198	+202,90 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,6661	1,7421	+161,54 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,5325	1,4895	+179,72 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	0,5325	1,4895	+179,72 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m ³)	0,5325	1,4895	+179,72 %
	N° 6 (au-delà de 6 000 m ³)	0,5325	1,4895	+179,72 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	13,50	13,88	+2,81 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

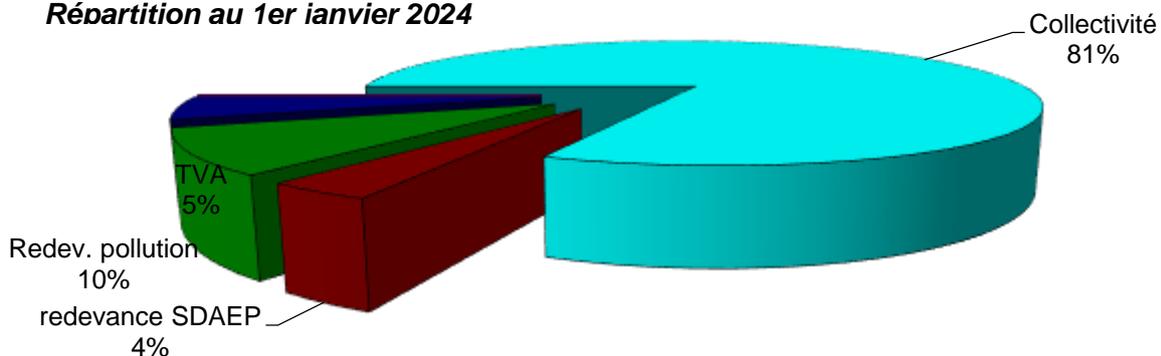
* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Exploitant	181,78	0,00	
Collectivité	113,34	306,04	+170,02 %
redevance SDAEP	13,50	13,88	+2,81 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	18,95	19,58	+3,32 %
Total [€ TTC]	363,57	375,50	+3,28 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+3,70 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :3,13 €/m³Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0031 €/l

Répartition au 1er janvier 2024

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

EAU POTABLE : SECTEUR PAIMPOL GOELO 2023

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 022-200067981-20241217-DEL2024_12_286-DE

■ LE PRIX DE L'EAU DU SECTEUR y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation	Tarif Basse saison 2024	Tarif Haute saison 2024 Juillet/août
Part de l'exploitant						
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	49,16				
	Abonnement diam 60 mm et P. I.	49,16				
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,770				
	Vente en Gros	0,779				
Part de la collectivité						
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	41,94	91,10	+117,22 %	91,10	91,10
	Abonnement diam 60 mm et P. I.	212,74	261,90	+23,11 %	261,90	261,90
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,8652	1,8083	+109,00 %	1,5817	2,9414
	Vente en Gros	0,7000				
Redevances et taxes						
	redevance SDAEP [€/an]	13,50	13,88	+2,81 %	13,88	13,88
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %	0,30	0,30
	TVA	5,5 %	5,5 %		5,5 %	5,5 %

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

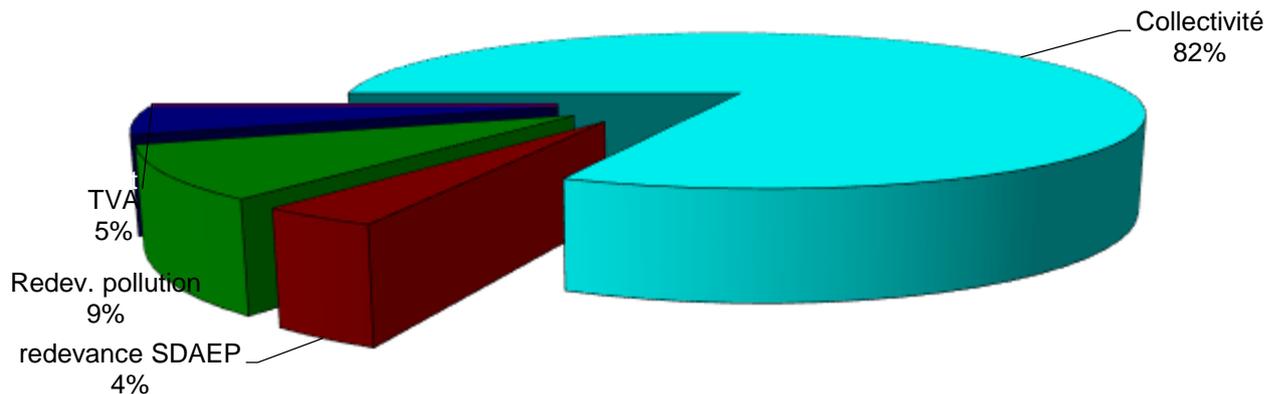
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Exploitant	141,56	0,00	
Collectivité	145,76	308,10	+111,37 %
redevance SDAEP	13,50	13,88	+2,81 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	18,53	19,69	+6,26 %
Total [€ TTC]	355,35	377,67	+6,28 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+7,23 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 3,15 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0031 €/l

Répartition au 1er janvier 2024



GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

EAU POTABLE : SECTEUR PAIMPOL GOELO

2023

tarif gros col

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 022-200067981-20241217-DEL2024_12_286-DE

■ TARIF GROS CONSOMMATEURS COMPTEURS >= 80 MM

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement 80 mm et +	49,16		
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,660		
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement 80 mm et +	1565,86	1615,02	+3,14 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,7487	1,8082	+141,51 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	13,50	13,88	+2,81 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

■ SYNTHÈSE DES TARIFS PAR COMMUNE POUR UN USAGER CONSOMMANT 120 M³

BELLE-ISLE-EN-TERRE

Commune	Prix au m ³ 2023 en € TTC/m ³	Prix au m ³ 2024 en € TTC/m ³	Nombre d'abonnés
BELLE-ISLE-EN-TERRE	3,11	3,21	683
Moyenne	3,11	3,21	683

LOUARGAT

Commune	Prix au m ³ 2023 en € TTC/m ³	Prix au m ³ 2024 en € TTC/m ³	Nombre d'abonnés
LOUARGAT	3,13	3,23	1272
Moyenne	3,13	3,23	1272

TREGLAMUS

Commune	Prix au m ³ 2023 en € TTC/m ³	Prix au m ³ 2024 en € TTC/m ³	Nombre d'abonnés
TREGLAMUS	3,03	3,13	492
Moyenne	3,03	3,13	492

SECTEUR PAIMPOL GOELO

Commune	Prix au m ³ 2023 en € TTC/m ³	Prix au m ³ 2024 en € TTC/m ³	Nombre d'abonnés
KERFOT	2,96	3,15	400
LANLEFF	2,96	3,15	78
LANLOUP	2,96	3,15	237
PAIMPOL	2,96	3,15	5428
PLEHEDEL	2,96	3,15	772
PLOUBAZLANEC	2,96	3,15	2708
PLOUEZEC	2,96	3,15	2772
PLOUHA	2,96	3,15	155
PLOURIVO	2,96	3,15	1281
YVIAS	2,96	3,15	448
Moyenne	2,96	3,15	14279

SECTEUR GUINGAMP

Commune	Prix au m ³ 2023 en € TTC/m ³	Prix au m ³ 2024 en € TTC/m ³	Nombre d'abonnés
GRACES	2,38	2,61	1383
GUINGAMP	2,38	2,61	4212
PABU	2,38	2,61	1381
PLOUISY	2,38	2,61	1056
PLOUMAGOAR	2,38	2,61	2816
SAINT-AGATHON	2,38	2,61	1126
Moyenne	2,38	2,61	11974

SECTEUR BOURBRIAC

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 022-200067981-20241217-DEL2024_12_286-DE

Commune	Prix au m ³ 2023 en € TTC/m ³	Prix au m ³ 2024 TTC/m ³	Nombre d'abonnés
BOURBRIAC	3,06	3,17	1337
COADOUT	3,06	3,17	279
KERIEN	3,06	3,17	166
MAGOAR	3,06	3,17	59
MOUSTERU	3,06	3,17	340
PLESIDY	3,06	3,17	363
PONT-MELVEZ	3,06	3,17	404
Moyenne	3,06	3,17	2948

SECTEUR PONTRIEUX

Commune	Prix au m ³ 2023 en € TTC/m ³	Prix au m ³ 2024 en € TTC/m ³	Nombre d'abonnés
PLOEZAL	2,84	3,02	4
PLOUEC-DU-TRIEUX	2,84	3,02	660
PONTRIEUX	2,84	3,02	768
QUEMPEL-GUEZENNEC	2,84	3,02	725
SAINT-CLET	2,84	3,02	541
Moyenne	2,84	3,02	2698

Global

	Prix au m ³ 2023 en € TTC/m ³	Prix au m ³ 2024 en € TTC/m ³	Nombre d'abonnés
Moyenne	2,77	2,96	34346

■ RECETTES D'EXPLOITATION

BELLE-ISLE-EN-TERRE

- Recettes de la collectivité

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	57 482,04 €	61 023,55 €	+6,16 %
dont abonnements	33 972,33 €	34 277,09 €	+0,90 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 141,47 €	87,15 €	+161,60 %
Total recettes de vente d'eau	57 340,57 €	61 110,70 €	+6,57 %

- Recettes de l'exploitant

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	79 031,05 €	91 455,82 €	+15,72 %
dont abonnements	29 308,10 €	31 846,23 €	+8,66 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 238,72 €	221,13 €	+192,63 %
Total recettes de vente d'eau	78 792,33 €	91 676,95 €	+16,35 %

LOUARGAT

- Recettes de la collectivité

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	337 319,89 €	358 313,74 €	+6,22 %
dont abonnements	132 984,62 €	135 264,48 €	+1,71 %
Recettes de volume exporté	17 038,57 €	14 679,89 €	-13,84 %
Total recettes de vente d'eau	354 358,46 €	372 993,63 €	+5,26 %
Autres recettes			
Recettes de raccordement	12 000,00 €	28 319,00 €	+135,99 %
Loyer antennes	3 200,00 €	3 200,00 €	+ 0,00 %
Total des recettes	369 558,46 €	404 512,63 €	+9,46 %

TREGLAMUS

- Recettes de la collectivité

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	43 373,90 €	47 874,46 €	+10,38 %
dont abonnements	18 776,60 €	19 554,36 €	+4,14 %
Recettes de volume exporté	427,28 €	436,02 €	+2,05 %
Total recettes de vente d'eau	43 801,18 €	48 310,48 €	+10,29 %

- Recettes de l'exploitant

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	72 679,62 €	73 481,63 €	+1,10 %
dont abonnements	23 158,38 €	24 117,51 €	+4,14 %
Recettes de volume exporté	2 174,55 €	2 202,40 €	+1,28 %
Total recettes de vente d'eau	74 854,17 €	75 684,03 €	+1,11 %

SECTEUR PAIMPOL GOELO

• Recettes de la collectivité

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	1 370 850,56 €	1 422 628,25 €	+3,78 %
dont abonnements	519 605,00 €	610 006,23 €	+17,40 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0,00 €	- 4 645,37 €	
Recettes de volume exporté	36 458,10 €	40 701,50 €	+11,64 %
Total recettes de vente d'eau	1 407 308,66 €	1 458 684,38 €	+3,65 %

• Recettes de l'exploitant

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	1 240 100,72 €	1 415 631,52 €	+14,15 %
dont abonnements	599 309,65 €	699 450,21 €	+16,71 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 5 219,00 €	- 763,74 €	+85,37 %
Recettes de volume exporté	76 932,55 €	106 761,53 €	+38,77 %
Total recettes de vente d'eau	1 311 814,27 €	1 521 629,31 €	+15,99 %

SECTEUR GUINGAMP

• Recettes de la collectivité

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	1 025 176,75 €	1 337 645,14 €	+30,48 %
dont abonnements	357 277,68 €	435 937,29 €	+22,02 %
Total recettes de vente d'eau	1 025 176,75 €	1 337 645,14 €	+30,48 %

• Recettes de l'exploitant

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	1 956 375,64 €	2 324 194,80 €	+18,80 %
dont abonnements	587 302,50 €	620 028,75 €	+5,57 %
Total recettes de vente d'eau	1 956 375,64 €	2 324 194,80 €	+18,80 %

SECTEUR BOURBRIAC

• Recettes de la collectivité

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	447 330,32 €	423 629,12 €	-5,30 %
dont abonnements	188 714,43 €	190 464,28 €	+0,93 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 2 213,28 €	- 2 105,80 €	+4,86 %
Recettes de volume exporté	3 473,14 €	4 207,44 €	+21,14 %
Total recettes de vente d'eau	448 590,18 €	425 730,76 €	-5,10 %

• Recettes de l'exploitant

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	330 348,76 €	311 935,36 €	-5,57 %
dont abonnements	99 953,76 €	102 174,38 €	+2,22 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 2 148,36 €	- 2 105,31 €	+2,00 %
Recettes de volume exporté	4 880,76 €	5 977,36 €	+22,47 %
Total recettes de vente d'eau	333 081,16 €	315 807,41 €	-5,19 %

SECTEUR PONTRIEUX

• *Recettes de la collectivité*

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	190 784,83 €	211 502,49 €	+10,86 %
dont abonnements	96 644,81 €	113 473,23 €	+17,41 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 1 968,57 €	- 190,26 €	+90,34 %
Recettes de volume exporté	0,00 €	0,00 €	
Total recettes de vente d'eau	188 816,26 €	211 312,23 €	+11,91 %

• *Recettes de l'exploitant*

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	301 497,01 €	319 838,50 €	+6,08 %
dont abonnements	114 943,23 €	119 854,85 €	+4,27 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 4 063,06 €	312,54 €	+107,69 %
Recettes de volume exporté	69 568,34 €	40 811,40 €	-41,34 %
Total recettes de vente d'eau	367 002,29 €	360 962,44 €	-1,65 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

BELLE-ISLE-EN-TERRE

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	10	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	11	0	100 %	

LOUARGAT

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	19	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	19	0	100 %	

TREGLAMUS

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	8	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	8	0	100 %	

SECTEUR PAIMPOL GOELO

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	46	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	48	0	100 %	

SECTEUR GUINGAMP

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	63	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	88	1	98,9 %	CVM sur commune de Pabu

SECTEUR BOURBRIAC

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	12	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	30	0	100 %	

SECTEUR PONTRIEUX

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	16	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	21	0	100 %	

TOTAL :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	174	0	100,0 %	-
Conformité physico-chimique	225	1	99,6 %	

■ **PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU**

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Service	valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
BELLE-ISLE-EN-TERRE	80 %
LOUARGAT	80 %
TREGLAMUS	80 %
SECTEUR PAIMPOL GOELO	80 %
SECTEUR GUINGAMP	80 %
SECTEUR BOURBRIAC	80 %
SECTEUR PONTRIEUX	80 %
GLOBAL	80 %

étant à l'arrêt depuis 2019.

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

BELLE-ISLE-EN-TERRE

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	0
TOTAL		120	95

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

LOUARGAT

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	0
TOTAL		120	85

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

TREGLAMUS

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	110

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

SECTEUR PAIMPOL GOELO

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
TOTAL		120	110

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

SECTEUR GUINGAMP

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
TOTAL		120	110

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

SECTEUR BOURBRIAC

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
TOTAL		120	109

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

SECTEUR PONTRIEUX

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

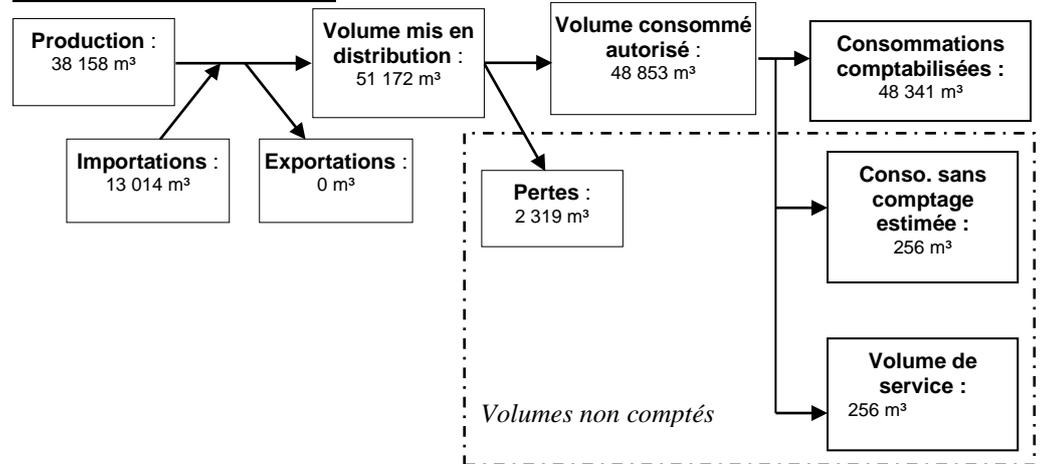
		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	109

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU

BELLE-ISLE-EN-TERRE :



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 256 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 256 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau de distribution [%]	84,7 %	84,8 %	91,4 %	90,7 %	95,5 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+perdes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	0,7	0,7	0,4	0,4	0,2

- indice linéaire de pertes en réseau =

perdes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	0,6	0,6	0,3	0,4	0,2

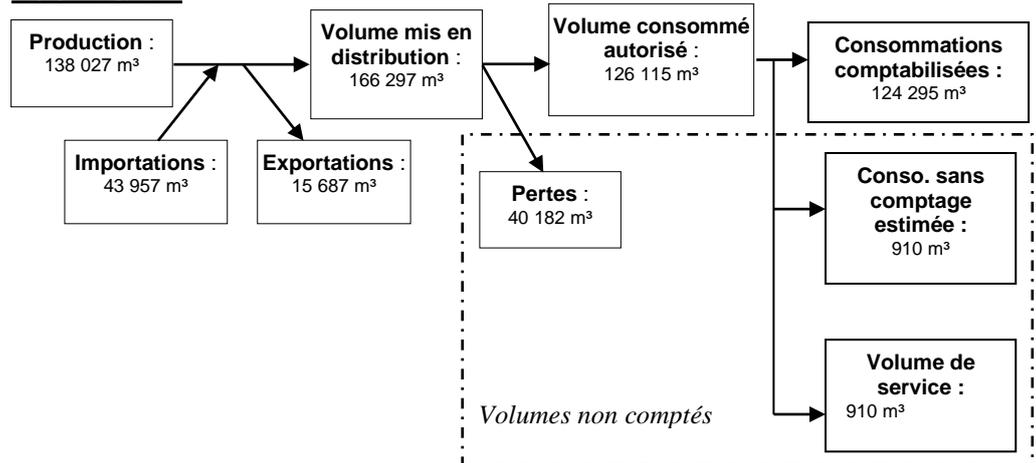
- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	3,4	3,6	3,6	3,6	3,7
Seuil de rendement [%]	65,7 %	65,7 %	65,7 %	65,7 %	65,7 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

LOUARGAT :



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 910 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 910 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau de distribution [%]	70,6 %	65,7 %	71,7 %	81,5 %	77,9 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,1	1,4	1,3	0,8	0,9

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,0	1,3	1,2	0,7	0,9

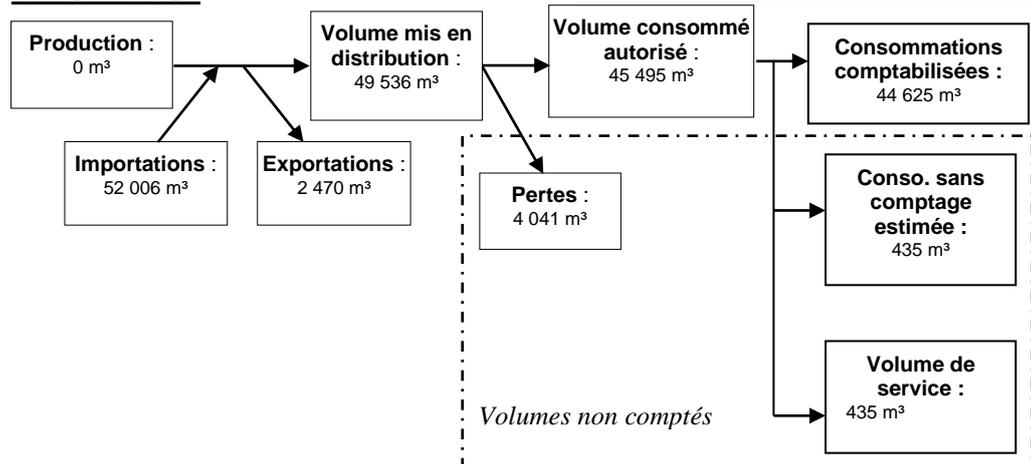
- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	2,5	2,6	3,1	3,3	3,2
Seuil de rendement [%]	65,5 %	65,5 %	65,6 %	65,7 %	65,6 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

TREGLAMUS :



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 435 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 435 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau de distribution [%]	81,6 %	81,6 %	88,4 %	85,0 %	92,2 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+perdes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	0,7	0,7	0,4	0,5	0,3

- indice linéaire de pertes en réseau =

perdes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0,6	0,6	0,4	0,5	0,2

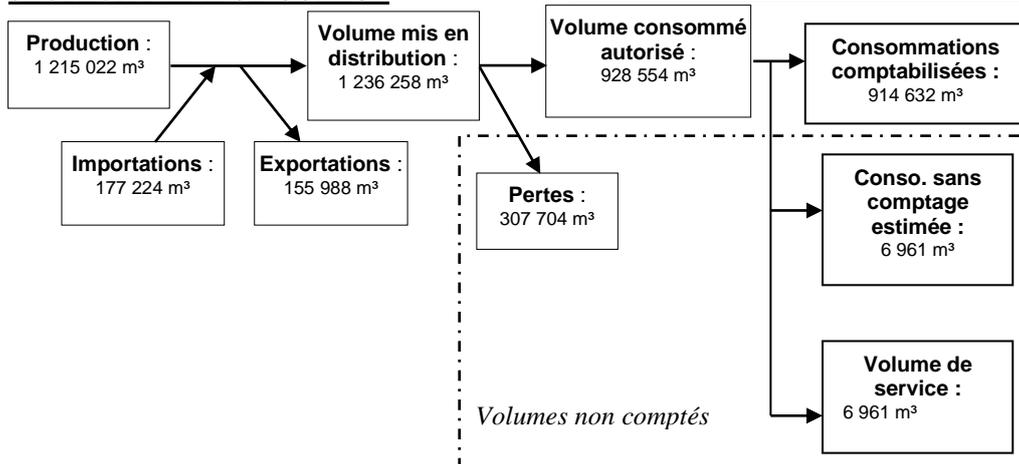
- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	2,7	2,6	2,8	2,7	2,7
Seuil de rendement [%]	65,5 %	65,5 %	65,6 %	65,5 %	65,5 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

SECTEUR PAIMPOL GOELO :



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 6 961 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 6 961 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau de distribution [%]	85,1 %	80,3 %	81,3 %	81,4 %	77,9 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+perdes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,2	1,7	1,6	1,5	1,8

- indice linéaire de pertes en réseau =

perdes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,1	1,6	1,5	1,4	1,8

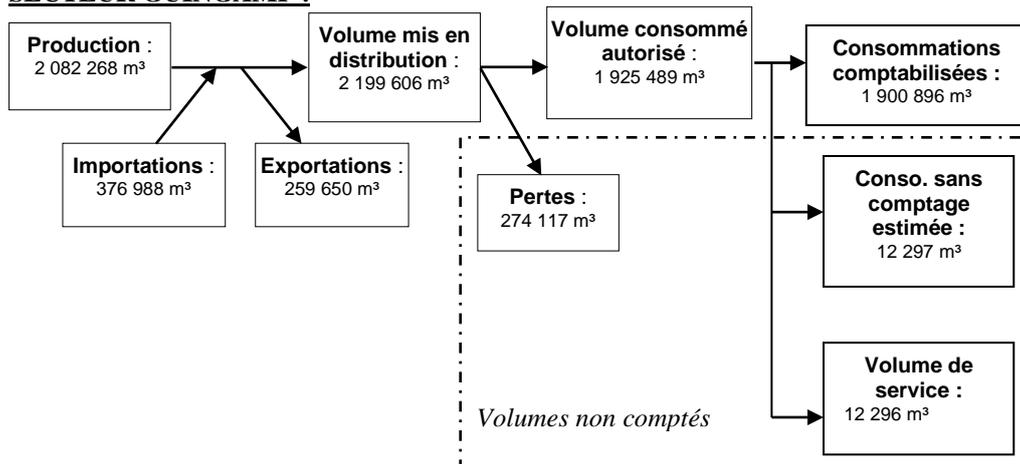
- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	6,3	6,5	6,5	6,3	6,2
Seuil de rendement [%]	66,3 %	66,3 %	66,3 %	66,3 %	66,2 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

SECTEUR GUINGAMP :



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 12 297 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 12 296 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau de distribution [%]	90,4 %	89,1 %	85,5 %	86,8 %	88,9 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+perdes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	2,1	2,3	3,1	2,8	2,2

- indice linéaire de pertes en réseau =

perdes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,9	2,1	2,9	2,6	2,0

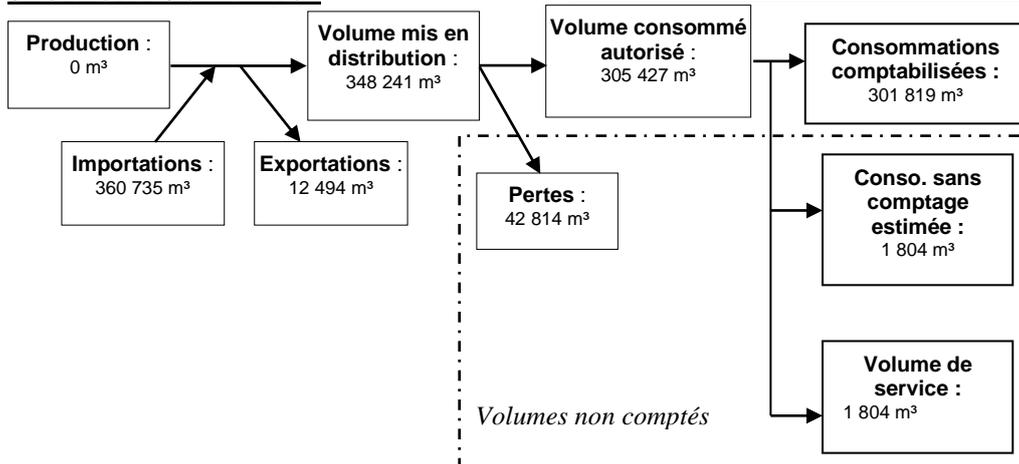
- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	17,6	17,3	17,0	17,0	16,3
Seuil de rendement [%]	68,5 %	68,5 %	68,4 %	68,4 %	68,3 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

SECTEUR BOURBRIAC :



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 1 804 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 1 804 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau de distribution [%]	92,5 %	91,1 %	88,7 %	86,8 %	88,1 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+perdes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	0,2	0,3	0,4	0,5	0,4

- indice linéaire de pertes en réseau =

perdes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0,2	0,3	0,3	0,4	0,4

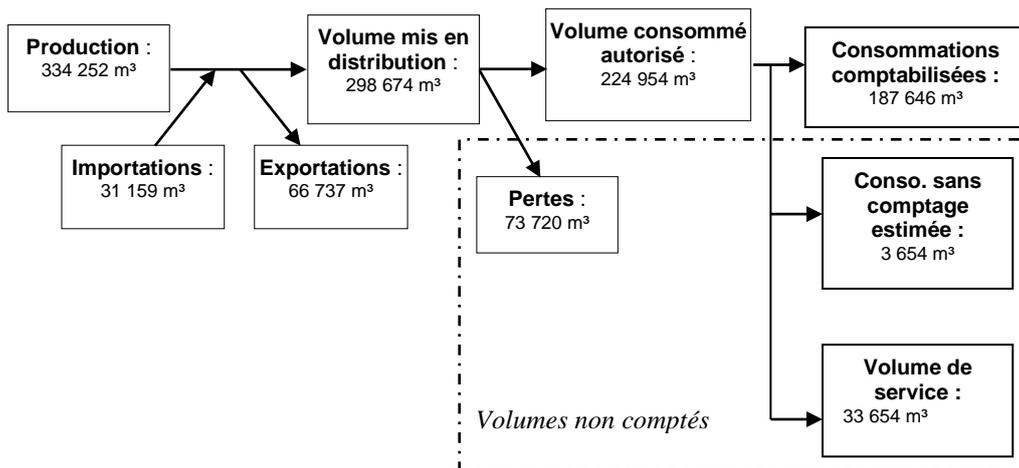
- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	2,7	2,6	2,6	2,8	2,7
Seuil de rendement [%]	65,5 %	65,5 %	65,5 %	65,6 %	65,5 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

SECTEUR PONTRIEUX :



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 3 654 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 33 654 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau de distribution [%]	79,1 %	78,8 %	81,1 %	80,3 %	79,8 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+perdes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,0	1,1	1,1	1,2	1,6

- indice linéaire de pertes en réseau =

perdes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0,9	1,0	1,0	1,1	1,1

- indice linéaire de consommation=

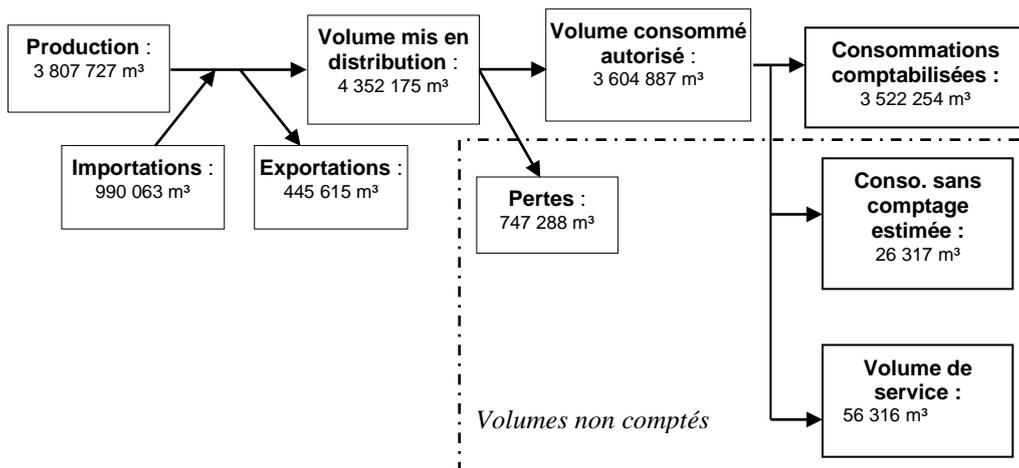
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	3,4	3,9	4,3	4,5	4,3
Seuil de rendement [%]	65,7 %	65,8 %	65,9 %	65,9 %	65,9 %

Pour information, en 2023, suite à des nombreuses maintenances sur la station d'eau potable du Rocher au Corbeau (ozoneur, filtres à sable, CAG...), les volumes de service sont majorés de 30 000 m³.

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

GLOBAL :



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 26 317 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 56 316 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau de distribution [%]	84,9 %	83,6 %	84,5 %	84,4 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+perles) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,4	1,5	1,4	1,5

- indice linéaire de pertes en réseau =

perles / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,3	1,4	1,3	1,3

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	7,3	7,3	7,3	7,1

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	2019	2020	2021	2022	2023
BELLE-ISLE-EN-TERRE	0	0	0,990	0	0
LOUARGAT	0,900	1,773	1,730	0,140	0,130
TREGLAMUS	0	0	0	0	0
SECTEUR PAIMPOL GOELO	5	6,712	4,789	2,075	2,130
SECTEUR GUINGAMP	1,366	2,582	2,375	3,031	0,780
SECTEUR BOURBRIAC	0,415	0	0,394	0,505	0
SECTEUR PONTRIEUX	2	3,045	5,095	5,964	2,522
TOTAL	9,681	14,112	15,373	11,715	5,562

Taux moyen de renouvellement des réseaux :

BELLE-ISLE-EN-TERRE	0,55 %
LOUARGAT	0,76 %
TREGLAMUS	0 %
SECTEUR PAIMPOL GOELO	0,86 %
SECTEUR GUINGAMP	0,55 %
SECTEUR BOURBRIAC	0,08 %
SECTEUR PONTRIEUX	2,00 %
GLOBAL	0,72 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ TAUX DE RECLAMATIONS

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

Nombre de réclamations	2020	2021	2022	2023
BELLE-ISLE-EN-TERRE	7	1	1	0
TREGLAMUS	1	3	9	6
SECTEUR PAIMPOL GOELO	12	11	7	6
SECTEUR GUINGAMP	64	87	109	71
SECTEUR BOURBRIAC	2	1	0	3
SECTEUR PONTRIEUX	3	0	3	0
TOTAL	89	103	129	86

Taux de réclamations (%)	2020	2021	2022	2023
BELLE-ISLE-EN-TERRE	10,5	1,5	1,5	0
TREGLAMUS	2,1	6,3	18,6	12,2
SECTEUR PAIMPOL GOELO	0,9	0,8	0,5	0,4
SECTEUR GUINGAMP	5,5	7,4	9,2	5,9
SECTEUR BOURBRIAC	0,7	0,3	0	1,0
SECTEUR PONTRIEUX	1,2	0	1,1	0
TOTAL	2,8	3,5	4,3	2,9

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Service	Montant de travaux
Renouvellement de réseau : - La Villeneuve (130 ml + 7 branchements)	LOUARGAT	39 000 €
Renouvellement pompe, tuyau forage S1 de Gollot Braz	LOUARGAT	1 389 €
Renouvellement ballon anti-bélier de l'usine de Gollot Braz	LOUARGAT	3 003 €
Renouvellement ballon anti-bélier du réservoir du Pouillo + 2 démarreurs	LOUARGAT	4 727 €
Renouvellement télétransmission du Réservoir Menez Hoguéné	LOUARGAT	NR
Analyseur de chlore/pH Gollot Bras	LOUARGAT	5 289 €
Sofrel LS sectorisation Louargat / Guingamp	LOUARGAT	11 080 €
Renouvellement de réseau : - Paimpol, rue Gabriel Le Bras (renouvellement de vannes, 60 ml + 7 branchements)	SECTEUR PAIMPOL GOELO	82 423 €
- Plouézec, venelle de Cosquellou (280 ml + 13 branchements)	SECTEUR PAIMPOL GOELO	54 873 €
- Pléhédél, rue de la Goélette (renouvellement de vannes + 14 branchements)	SECTEUR PAIMPOL GOELO	53 983 €
- Paimpol, chemin de Kergroas (600 ml + 18 branchements)	SECTEUR PAIMPOL GOELO	150 000 €
- Plouézec, place des Droits de l'Homme (200 ml + 6 branchements)	SECTEUR PAIMPOL GOELO	48 078 €
- Paimpol, chemin des Terre-Neuvas (300 ml + 10 branchements)	SECTEUR PAIMPOL GOELO	53 000 €
- Paimpol, rue de Kerarzac (220 ml + 15 branchements)	SECTEUR PAIMPOL GOELO	51 900 €
- Plourivo, chemin François Ollivier (470 ml + 1 branchement)	SECTEUR PAIMPOL GOELO	80 000 €
Pose d'un compteur de vente en gros : Lanloup, Boulsec'h	SECTEUR PAIMPOL GOELO	9 500 €
Renouvellement de réseau : - Ploumagoar, André Lorgère / Le Tiec (430 ml + 30 branchements)	SECTEUR GUINGAMP	135 000 €
- Grâce, rue de Locménard (350 ml + 26 branchements)	SECTEUR GUINGAMP	245 000 €
Renouvellement de réseau : - Quemper-Guézennec, Keremarc'h (820 ml + 13 branchements)	SECTEUR PONTRIEUX	117 950 €
- Quemper-Guézennec, Kerlavine Keremarc'h et Kervigné (520 ml + 5 branchements)	SECTEUR PONTRIEUX	56 000 €
- Saint-Clet, Traou Viliin (1 182 ml + 6 branchements)	SECTEUR PONTRIEUX	98 000 €
Station d'eau potable du Rocher au Corbeau : - sécurisation vannage déversoir prise d'eau	SECTEUR PONTRIEUX	3 000 €
Réservoir Pen Ar Crech (Saint-Clet) : - Sécurisation réservoir	SECTEUR PONTRIEUX	15 000 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

BELLE-ISLE-EN-TERRE :

Branchements	2022	2023
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

LOUARGAT :

Branchements	2022	2023
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

TREGLAMUS :

Branchements	2022	2023
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

SECTEUR PAIMPOL GOELO :

Branchements	2022	2023
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

SECTEUR GUINGAMP :

Branchements	2022	2023
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	1	1
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,01 %	0,01 %

SECTEUR BOURBRIAC :

Branchements	2022	2023
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

SECTEUR PONTRIEUX :

Branchements	2022	2023
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

Total :

Branchements	2022	2023
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	1	1
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

■ ETAT DE LA DETTE (GLOBAL)

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre	3 902 255,01 €	3 468 539,14 €
Remboursements au cours de l'exercice	602 735,84 €	566 180,55 €
dont en intérêts	143 867,67 €	132 464,58 €
dont en capital	458 868,17 €	433 715,97 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES (GLOBAL)

	2022	2023
Montant de la dotation aux amortissements	998 624,67 €	973 039,67 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

BELLE-ISLE-EN-TERRE :

	2022	2023
montants des abandons de créance	0,00 €	37,00 €

LOUARGAT :

	2022	2023
montants des abandons de créance	NR	NR

TREGLAMUS :

	2022	2023
montants des abandons de créance	310,19 €	0,00 €

SECTEUR PAIMPOL GOELO :

	2022	2023
montants des abandons de créance	1 506,00 €	1 538,00 €

SECTEUR GUINGAMP :

	2022	2023
montants des abandons de créance	3 278,57 €	4 046,13 €

SECTEUR BOURBRIAC :

	2022	2023
montants des abandons de créance	140,00 €	226,00 €

SECTEUR PONTRIEUX :

	2022	2023
montants des abandons de créance	628,00 €	425,00 €

TOTAL :

	2022	2023
montants des abandons de créance	5 862,76 €	6 272,13 €

Synthèse des indicateurs des services de l'eau potable

BELLE-ISLE-EN-TERRE

Désignation	unité	2022	2023
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	3,11	3,21
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	100	100
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	100	100
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80
Rendement du réseau de distribution	%	90,7	95,5
Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	0,4	0,2
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	0,4	0,2
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,6	0,6
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	95	95
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	1 400	1 400
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	5,9	5,9
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	95,2	92,9
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	2	2
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	1,5	0
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m ³	0	0,001
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	2,04	NR

LOUARGAT

Désignation	unité	2022	2023
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	3,13	3,23
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	95	100
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	100	100
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80
Rendement du réseau de distribution	%	81,5	77,9
Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	0,8	0,9
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	0,7	0,9
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,7	0,8
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	95	85
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	2 500	2 500
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	NR	NR
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	NR	NR
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	1	1
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	NR	NR
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m ³	NR	NR
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	NR	NR

■ TREGLAMUS

Désignation	unité	2022	2023
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	3,03	3,13
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	100	100
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	80	100
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80
Rendement du réseau de distribution	%	85,0	92,2
Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	0,5	0,3
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	0,5	0,2
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,2	0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	110	110
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	1 000	1 000
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	0	2,0
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	90,0	92,9
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	1	1
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	18,6	12,2
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m ³	0,007	0
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	8,63	1,94

■ SECTEUR PAIMPOL GOELO

Désignation	unité	2022	2023
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,96	3,15
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	100	100
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	82,8	100
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80
Rendement du réseau de distribution	%	81,4	77,9
Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	1,5	1,8
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	1,4	1,8
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,9	0,9
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	110	110
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	18 908	18 908
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	4,2	4,2
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	97,8	99,0
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	2	2
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	0,5	0,4
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m ³	0,002	0,002
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	1,12	1,08

■ SECTEUR GUINGAMP

Désignation	unité	2022	2023
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,38	2,61
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	100	100
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	91,0	98,9
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80
Rendement du réseau de distribution	%	86,8	88,9
Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	2,8	2,2
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	2,6	2,0
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,6	0,6
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	110	110
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	26 000	26 000
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	0	0
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	95,6	95,3
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	1	1
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	9,2	5,9
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m ³	0,002	0,002
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	1,96	1,50

■ SECTEUR BOURBRIAC

Désignation	unité	2022	2023
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	3,06	3,17
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	100	100
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	100	100
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80
Rendement du réseau de distribution	%	86,8	88,1
Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	0,5	0,4
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	0,4	0,4
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,1	0,1
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	110	109
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	5 900	5 900
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	7,2	7,1
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	99,0	98,7
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	2	2
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	0	1,0
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m ³	0,000	0,001
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	2,43	NR

■ SECTEUR PONTRIEUX

Désignation	unité	2022	2023
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,84	3,02
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	100	100
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	66,7	100
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80
Rendement du réseau de distribution	%	80,3	79,8
Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	1,2	1,6
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	1,1	1,1
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	1,7	2,0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	109	109
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	6 000	6 000
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	6,0	5,9
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	99,6	99,6
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	2	2
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	1,1	0
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m ³	0,003	0,002
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	2,94	2,69

■ GLOBAL

Désignation	unité	2022	2023
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,77	2,96
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	99,4 %	100,0 %
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	87,0 %	99,6 %
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80
Rendement du réseau de distribution	%	84,5 %	84,4 %
Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	1,4	1,5
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	1,3	1,3
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,69 %	0,72 %
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	108	107
Estimation du nombre d'habitants desservis	Hab	61 708	61 708
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	5,0	4,8
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	97,1	97,5
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	1 ou 2 jours	1 ou 2 jours
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	4,3	2,9
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m ³	0,002	0,002
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	1,82	1,41

Édition mars 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

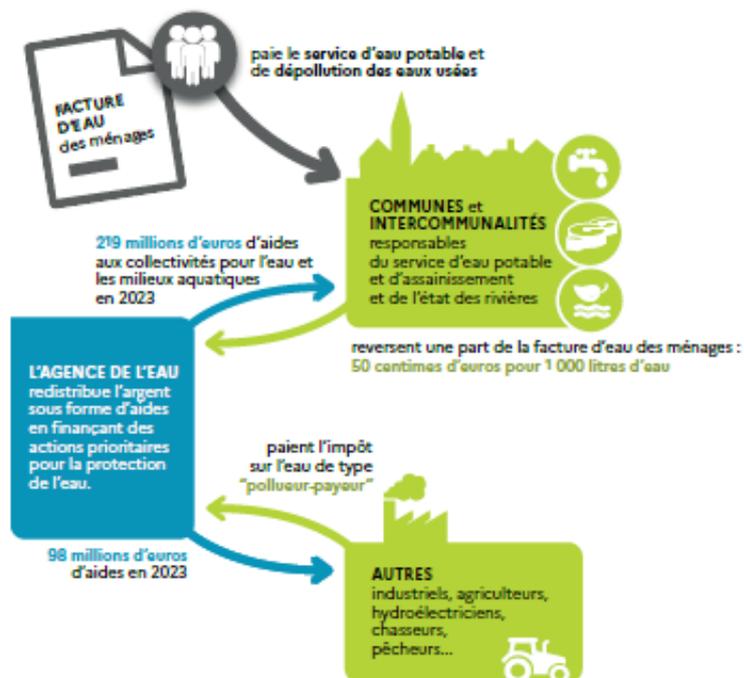
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne en 2022 est de **4,66 euros TTC par m³**.

Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/agence/04/2022



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/tpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 022-200067981-20241217-DEL2024_12_286-DE

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



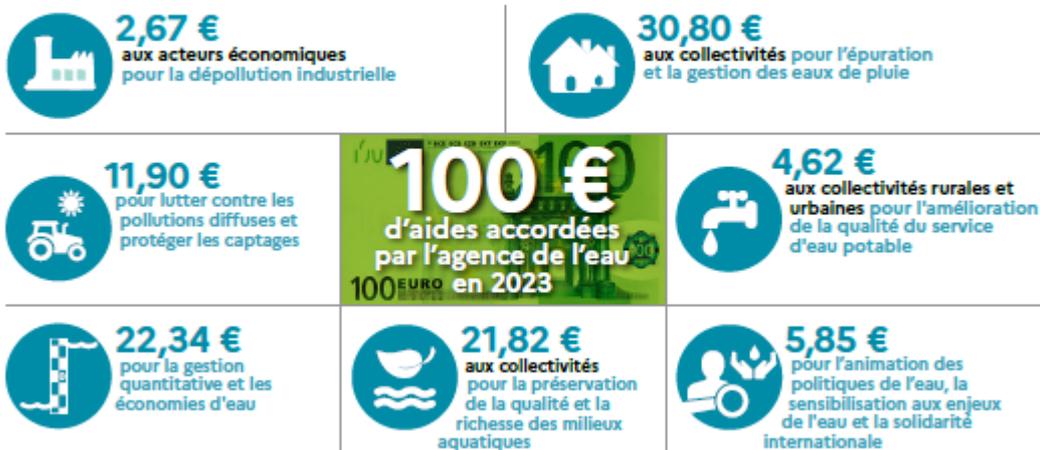
A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en

eau pour 100 € d'aides en 2023 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2023 est la cinquième année du 11^e programme d'Intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



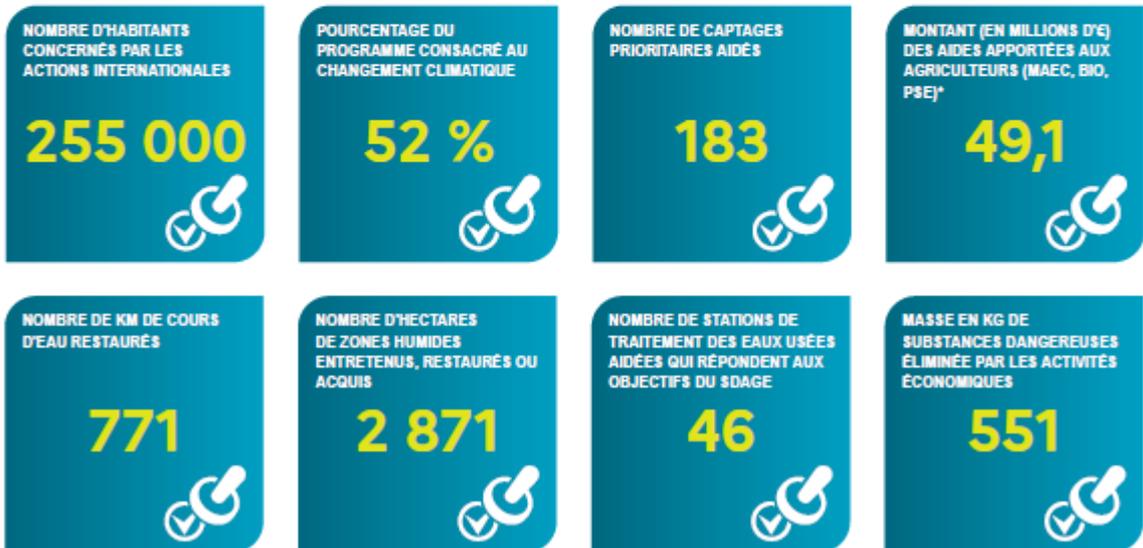
En 2023, plus de 227 millions d'euros d'aides, soit 52 % des aides* de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

*Basé sur les 436 millions d'aides versées en 2023, incluant les dotations de l'État dans le cadre du Fonds vert et de la lutte contre les fuites.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

L'année 2023 marque la cinquième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2023...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de **52 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est **consacré au changement climatique en 2023** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 670 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 382 millions d'euros d'aides. 595 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 54 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne met en oeuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. En 2024, 3 appels à projets sont renouvelés et leur enveloppe portée à 120 millions d'euros.



Retrouvez le Plan de résilience : bit.ly/Plan-Resilience-Eau

ACCORDS DE RÉSILIENCE

Pour réagir face à la sécheresse en 2022, l'agence lance au printemps 2023 : les accords de résilience.

Un dispositif innovant pour un **accompagnement financier sur-mesure** aux collectivités qui s'engagent dans l'amélioration de leur gestion de l'eau potable.

En savoir plus sur les accords de résilience : bit.ly/Securiser-Eau-Potable

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Siège

AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

ARMORIQUE

Parc technologique du Zoopôla
Espace d'entreprises Karaïa - Bât. B
18, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN
armorique@eau-loire-bretagne.fr
02 96 33 62 45

Délégation

MAINE-LOIRE-OcéAN

NANTES (dép. 44 • 49 • 85)
1, rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

LE MANS (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17, rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
02 43 86 96 18

Délégation

CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

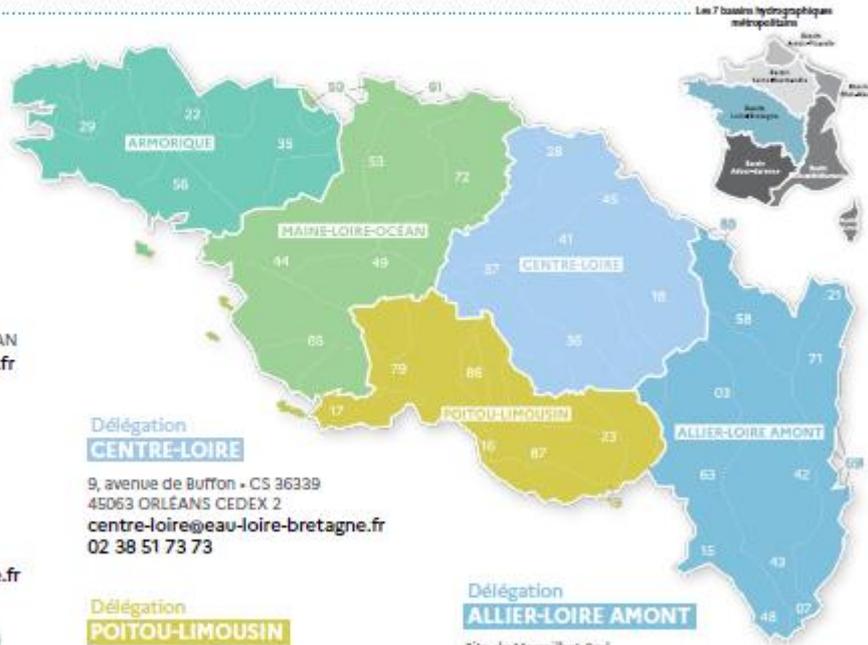
POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation

ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmilhat Sud
19, allées des eaux et forêts • CS 40039
63370 LEMPDES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.